

DIRECTION RESSOURCES

SERVICE des ASSEMBLEES.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2010.  
COMPTE-RENDU.**

**Conseillers Municipaux** : Effectifs : 39 ; Présents : 30 ; Pouvoirs : 8 ; Absent : 1

**L'AN DEUX MILLE DIX, LE 23 JUIN, A 17 H.**, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE Madame MOY Geneviève, Premier Adjoint, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 14 JUIN 2010.

**ETAIENT PRESENTS** : MMES, MM. MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, Adjoints, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

**ABSENT** : LAVIE Laurent.

A 18 H 30 départ de M. VENDRAME Richard sans donner pouvoir.

**ONT DONNE POUVOIR** : LE DISSES Eric à MOY Geneviève, GIULIANO Vito à SIMON Chantal, DENIS Jean François à MATTEONI Guy, BOUDEY Jacqueline à GUIOT Robert, POUET Paule à ROCCARO Lorenzo, PALMASI Sandrine à PUECHEGUT Emmanuelle, GARGANI Marie Claude à AZAM Christiane, MIRA Elisabeth à SIMONPIERI Daniel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PANAGOUDIS Grégory.



Ouverture de la séance : 17 H 00.

Madame Geneviève MOY, Premier Adjoint, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Madame Geneviève MOY donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 5 mai 2010 :

N°S/DATE	OBJETS
17/05. 107	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS.CMX. MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDARITE 13 (26, rue Lamartine).
17/05. 108	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION LA VOIE LECT'A (Maison des Associations).
17/05. 109	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION MARIGNANE HANDBALL 96 (Gymnase Saint Pierre).
17/05. 110	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LA RAPIERE MARIGNANAISE (Espace Laurens DELEUIL).



25/05. 111	<b>S. ASSEMBLEES.</b> SUPPRESSION D'UNE REGIE DE RECETTES : COURSE PEDESTRE « LA MARIGNANAISE ».
25/05. 112	<b>POLE JEUNESSE.</b> FETE DE LA JEUNESSE. 29 ET 30 MAI 2010. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMITEEB.
28/05. 113	<b>POLE JEUNESSE.</b> FETE DE LA JEUNESSE. 29 ET 30 MAI 2010. APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ASSOCIATIF.
28/05. 114	<b>ESL.</b> AIDES AUX VACANCES (AVE). CONVENTION DE FINANCEMENT ETE 2010. SEJOURS ENFANTS ET ADOLESCENTS.
1 <sup>er</sup> /06. 115	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION "PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE OUEST". (Service emploi).
31/05. 116	<b>ST</b> FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS. Signature du marché avec les Sociétés France Télécom, Complètel, Orange Business Services.
09/06. 117	<b>S. JURIDIQUE.</b> <b>BATS. CMX.</b> MISE A DISPOSITION D UN LOCAL ASSOCIATION PACT DES BOUCHES DU RHONE. (Maison des Associations).
09/06. 118	<b>ST.</b> CONSTRUCTION DE 50 CAVEAUX PERPETUELS ET DE 4 UNITES DE 10 CAVURES. AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE BONNA SABLA.
10/06. 119	<b>S. COMMUNICATION.</b> JOURNAL DE LA VILLE DE MARIGNANE "ENTRE NOUS". IMPRESSION DE 3000 EX. SUPPLEMENTAIRES. AVENANT N° 1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE VALLIERE.
10/06. 120	<b>ST</b> FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PARC AQUATIQUE PLAGE DU JAI A MARIGNANE. AVENANT N° 1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE ATHALIA.
15/06. 121	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION EGB MARIGNANE (Stade omnisports du Bolmon).
15/06. 122	<b>E.S.L.</b> CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. MODIFICATION DES TARIFS.
18/06. 123	<b>ESL</b> OPERATION ESTIVALE « MARIGNANE PLAGE ». FIXATION DES TARIFS D'ENTREE DU PARC AQUATIQUE.
21/06. 124	<b>POPULATION.</b> CIMETIERES. RETROCESSION PERPETUELLE BATIE IACONA ANNIE PORTE C CAVEAU 668
21/06. 125	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (Maison des Associations).
21/06. 126	<b>S. JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A L'ASSOCIATION CENTRE HOSPITALIER DE MARTIQUES. (Maison des Associations).
21/06. 127	<b>S. JURIDIQUE.</b> REQUETE DEPOSEE PAR LA COMMUNE DE MARIGNANE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE POUR LA REFORMATION DU JUGEMENT 09.03414-7 DU T.A. (M. BERGAMELLI).

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 10 mars et 5 mai 2010 sont adoptés à l'unanimité (38).

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

#### **LE CONSEIL,**

**DECIDE**, à l'unanimité (38), d'acquérir le local commercial de Madame Béatrice CANNAMELA et Monsieur Claude MARCATO portant le numéro 29 du règlement de copropriété, cadastré section AO n° 46, situé rue de Verdun/rue Saint Exupéry, au prix de 26 000 euros (vingt six mille euros) fixé par France Domaine. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

**DECIDE**, à l'unanimité (38), d'acquérir les locaux commerciaux de la SCI DYLAN, représentée par Monsieur ONGUC, portant les numéros 25 et 26 du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier l'Eden, cadastré section AO n° 46, situé rue de Verdun/rue Saint Exupéry, au prix de 70 000 euros (soixante dix mille euros) (marge de négociation comprise) fixé par France Domaine. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

**DECIDE**, à l'unanimité (38), dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Dégradés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la « Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique » portant sur l'aménagement du cours Mirabeau, de la rue Jean Jaurès Nord, de la rue de Verdun et de la Rue Saint-Exupéry.

**DECIDE**, à l'unanimité (38), d'émettre un avis **DEFAVORABLE** à la demande d'autorisation formulée par la société AZURIT en vue d'exploiter un centre de récupération et de tri de déchets métalliques, quartier Raphelle, RN 368 à Marignane. **DEMANDE** qu'une opération de dépollution de sols (décapage) soit effectuée par la société AZURIT avant le départ de l'entreprise ou avant tous travaux. Des dépôts de ferrailles et autres déchets pollués stockés à même le sol ont provoqué une pollution des terrains par infiltration dans une zone où la nappe phréatique est sous-jacente et les marais des Paluns très proches (zone humide protégée et classée Natura 2000 par une Directive Européenne).

**DECIDE**, à la majorité (pour : 29, contre : /, abstention : /, ont refusé de participer au vote : Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, VENDRAME), dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle opération estivale nommée « Marignane Plage », consistant en l'installation, du 5 juillet au 22 août, d'un parc aquatique au Jai, composé de deux bassins, d'une pataugeoire et de différentes installations ludiques, d'approuver le règlement intérieur et le Plan de l'Organisation de Surveillance et de Secours de la structure.

**DECIDE**, à l'unanimité (38), d'allouer, à compter du 15 Janvier 2010, une indemnité de conseil au taux plein à Madame Jacqueline MARCANGELI, Trésorière Principale en place, en contrepartie des prestations de conseil, d'étude et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. **PRECISE** que l'indemnité sera calculée en appliquant le barème en vigueur à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

**DECIDE**, à l'unanimité (38), de déclarer que le compte de gestion établi pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune réserve et de se conformer aux résultats du compte de gestion, certifiés exacts par le Comptable Public.

*A 18 H 30 départ de M. VENDRAME Richard sans donner pouvoir.*

**DECIDE**, à la majorité (pour : 29, contre : /, abstention : 8 : Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA), d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2009 tel qu'il a été arrêté, après intégration de tous mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice et prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2009 se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

▪ Montant total des recettes de l'exercice :	42 596 465.00 €
▪ Montant total des dépenses de l'exercice :	40 508 310.81 €
▪ Résultat de l'exercice 2009 :	2 088 154.19 €
▪ <i>Résultat antérieur reporté :</i>	3 169 441.64 €
▪ <b>Résultat de clôture 2009 :</b>	<b>5 257 595.83 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

▪ Montant total des recettes de l'exercice :	7 389 770.73 €
▪ Montant total des dépenses de l'exercice :	9 718 727.38 €
▪ Résultat de l'exercice 2009 :	- 2 328 956.65 €
▪ <i>Résultat antérieur reporté :</i>	2 355 360.73 €
▪ <b>Résultat de clôture 2009 :</b>	<b>26 404.08 €</b>

**Les restes à réaliser de l'exercice 2009 s'élèvent à :**

Pour la section de fonctionnement :

• Recettes :	844 193.52 €
--------------	--------------

Pour la section d'investissement :

▪ Dépenses :	1 688 069.08 €
▪ Recettes :	867 707.45 €

**DE DECLARER** que les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2009 sont définitivement closes.

**DECIDE**, (pour : 29, contre : /, abstention : 8 : Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA), d'affecter les résultats du compte administratif 2009 comme suit :

▪ Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » :	2 968 246.55 €
▪ Ligne R002 « résultat de fonctionnement reporté » :	2 289 349.28 €

**PREND ACTE** du rapport présenté par Madame COLIN Patricia, Maire Adjoint, déléguée aux finances, retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2009 et les conditions de leur financement, dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine reçue en 2009.



**Clôture de la séance : 19 H 20.**



**Le Maire,  
Eric LE DISSES.**